

LIBRARY

## PE : la Faim dans le monde

Bien que la faim dans le monde ne soit pas un sujet de discours, mais une affreuse réalité, nous avons cru indispensable de verser au dossier la prise de position du commissaire Cheysson.

« Il est souhaitable que les PVD définissent et mettent en œuvre des stratégies de développement rural, l'obligation est la même pour l'Europe qui doit définir une stratégie de production et d'échanges agricoles, et cela par rapport à une stratégie alimentaire mondiale » déclarait M. Cheysson, membre de la Commission chargé du développement, devant le Parlement européen à l'occasion du débat sur la faim dans le monde.

Le déficit céréalier des pays du tiers monde passera, selon les perspectives de la FAO, de 40 millions de tonnes en 1978 à 90 millions de tonnes en l'an 2000, le déficit en produit laitier de 8 millions de tonnes à 33 millions de tonnes. « La priorité est de développer la production dans les PVD eux-mêmes... L'objectif est l'autosubsistance... ».

« La stratégie alimentaire mondiale, précise M. Cheysson, doit être aussi un élément de réflexion sur la politique agricole commune, mais la PAC constitue également un élément essentiel de la contribution de la Communauté à la stratégie alimentaire mondiale ».

A la demande de plusieurs parlementaires, un bilan de la session spéciale des Nations Unies a été dressé : des progrès ont été réalisés dans la définition de la prochaine décennie du développement et particulièrement sur l'engagement d'atteindre l'objectif de 0,7 % d'aide publique au développement si possible avant 1985; mais d'autre part aucun accord n'a pu être réalisé sur l'organisation des négociations globales nord-sud en 1981.

Des membres du PE ont souligné que si le problème de la faim dans le monde n'est qu'un aspect du sous-développement, si le problème est structurel et doit être pris à ses racines, en remettant en cause l'ordre économique existant, on peut s'inquiéter de l'attitude des pays industrialisés à la session de l'ONU et de l'incapacité pour la Communauté d'assumer les responsabilités qui lui reviennent.

M. Cheysson a profité de l'occasion pour rendre hommage au travail du Parlement européen concernant le problème de la faim dans le monde.

## Dans ce numéro

- 2 - 3 Entretien avec André Damseaux
- 4 - 5 Les femmes et la télématique  
Décennie des femmes
- 6 - 7 Entretien avec Marcel Colla
- 7 Dialogue Parlement-Commission
- 8 Publications
- Visites au Bureau
- Prêts CECA
- Nouveaux parlementaires
- In memoriam Ch.-E. Dayez

## Le Stabex : une assurance pour le Tiers-Monde

« La convention de Lomé est un bon exemple des relations contractuelles que la Communauté entretient avec les pays en voie de développement.

» Cette coopération basée sur le partage des responsabilités, l'intérêt de chacun et le dialogue permanent entre partenaires égaux est un trait essentiel de la politique communautaire en matière de relations Nord-Sud. C'est sur base de ce comportement politique que les Neuf abordent la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies », déclarait M. Thorn, président du Conseil CE, dans un discours prononcé à New-York.

A l'issue de cette session extraordinaire, M. Cheysson, membre de la Commission chargé du développement, a mis l'accent sur la nécessité de mettre les pays socialistes au défi d'apporter leur contribution à l'aide au Tiers monde et la nécessité pour la Communauté de prendre une position ferme sur la réalisation de l'objectif des 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement. « Une telle prise de position serait indispensable pour établir la crédibilité de la Communauté avec le groupe des 77 PVD ».

Il y a une relation inévitable entre la coopération CEE-ACP, conséquence de la convention de Lomé, et les négociations Nord-Sud dont il était question à l'ONU.

Un des éléments novateurs de la convention de Lomé est

le Stabex. Au terme de Lomé I (1975-1979), M. Cheysson a tiré un premier bilan de son fonctionnement. Lors de son élaboration, ce système de stabilisation des recettes d'exportation avait été imaginé comme instrument de compensation de pertes de recettes dues au mouvement conjoncturel du marché mondial p. ex.

En fait, il a surtout joué comme une « assurance-accident » permettant de faire face aux conséquences de calamités naturelles (sécheresse, cyclones...) ou autres circonstances locales.

Doté d'un montant de 375 millions d'UCE ( $\pm$  1,5 milliard FB), le Stabex a joué un rôle particulièrement important dans l'aide apportée aux pays les moins développés qui ne sont pas tenus de contribuer à la reconstitution des ressources du système. Ces pays ont bénéficié de près de 2/3 des transferts globaux.

Dans quelques cas, les transferts ont dépassé le total de l'aide-projet prévue dans le programme indicatif. Le Stabex a donc introduit dans l'aide aux pays ACP un élément de flexibilité non négligeable s'ajoutant à celui qu'assurent les aides exceptionnelles, destinées également à faire face à des situations imprévisibles et à des catastrophes.

M. Cheysson a remarqué que « le rôle fondamental d'assurance-accident que joue le Stabex est irremplaçable et qu'il conserverait toute son utilité, même si on parvenait à une régularisation des cours des produits de base. Sans accord au niveau mondial, si des chutes de prix importantes se produisaient, le Stabex risquerait d'être utilisé presque exclusivement à la compensation de ces fluctuations et les fonds manqueraient pour venir en aide aux plus pauvres, pour intervenir dans des situations de catastrophes. »

# Les Belges au Parlement européen

## André Damseaux :

« Les industriels n'ont pas encore le réflexe de s'adresser aux parlementaires européens »



**EURinfo.** — Vous avez abandonné la présidence du PRL pour vous consacrer à votre mandat européen. Est-ce par principe ou cela vous posait-il des problèmes pratiques ?

**André Damseaux.** — Je suis entré au PE en juillet 1977. A l'époque, j'étais président de parti. Cela m'a posé des problèmes pratiques très considérables.

J'ai souvent été obligé de quitter Strasbourg et d'y manquer des débats fort importants, simplement parce que j'étais rappelé en Belgique à cause des difficultés gouvernementales.

J'ai abandonné la présidence du PRL car matériellement, je n'aurais pu remplir convenablement les mandats de député, membre du PE et président de parti. Le cumul député, membre du PE reste par contre dans les possibilités d'un individu.

**E.I.** — Vous étiez membre de l'ancien PE. Quelles différences constatez-vous entre les deux ?

**A. D.** — La différence essentielle, c'est que la précédente assemblée traitait de manière académique, fort technique les matières dans lesquelles elle avait compétence.

### André DAMSEAUX (PRL-LDE)

43 ans (né le 5 mars 1937 à Verviers).  
Marié, 2 enfants.  
Licencié en Sciences Diplomatiques.  
Licencié en Sciences Politiques.  
Journaliste. Commerçant.  
Conseiller communal de Verviers depuis 1964.

Le nouveau parlement devient davantage une assemblée politique, mais se disperse aussi davantage. D'autre part, une fonction de relations publiques échoit maintenant au parlementaire. Il doit se mettre en valeur devant son corps électoral. Le nouveau PE attire davantage l'attention, mais manque encore de rodage.

Il y a, selon moi, une série de choses à perfectionner dans ce PE. Ainsi, la restriction draconienne du temps de parole est invraisemblable.

Elle nuit au bon fonctionnement du PE car il arrive souvent que des débats soient ainsi escamotés. Le fait de ne siéger qu'une fois par mois en séance plé-

Député depuis 1971.  
Président du PLP wallon de 1973 à 1977.

Président du PRLW en 1977.  
Chef du groupe PLP francophone au Conseil culturel en 1973.

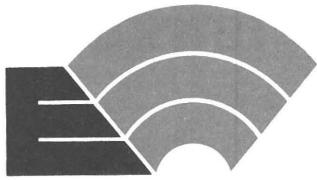
Membre de l'ancien Parlement européen.

Membre de la commission économique et monétaire du PE élu en juin 1979.

nière crée une situation intenable. Un parlement ne peut faire en une semaine ce que tous les autres parlements font en un mois.

**E.I.** — Au nom de la commission économique et monétaire, vous avez présenté un rapport sur la politique de la concurrence de la Communauté. Vous y faites place aux préoccupations à l'égard des P.M.E.

**A. D.** — C'est la seconde année que je prépare le rapport sur la concurrence. Je crois qu'il est bon de laisser pendant plusieurs années le même rapport au même rapporteur. Les matières européennes sont complexes, elles demandent une ap-



proche technique que l'on ne peut maîtriser que la seconde année.

Au moment de l'élaboration du rapport, mon souci a été d'éviter des affrontements entre tenants de l'économie de marché à finalité sociale et ceux d'une économie plus planifiée.

Les P.M.E. ont une place dans ce rapport car tous les groupes politiques marquent leur accord sur le fait que les grandes entités industrielles, grandes pourvoyeuses d'emploi, se trouvent dans les secteurs en difficulté, et que l'avenir de la Communauté est dans le secteur de la technologie de pointe et dans les entités industrielles de dimension réduite.

Je crois que c'est surtout dans le domaine de la recherche qu'il faudrait aider les P.M.E. Je préfère qu'on leur vienne en aide au niveau du know-how que par des subventions à intérêt qui peuvent ressortir aux législations nationales.

**E.I.** — On a souvent reproché à l'Europe d'avoir été construite selon le schéma de l'économie libérale. Pendant la campagne électorale, vous avez parfois contesté cette critique.

**A. D.** — Je suis absolument convaincu que les traités de Rome sont d'inspiration libérale et je m'en réjouis. Mais il est tout à fait erroné de dire « l'Europe sera libérale ou ne sera pas ». L'essentiel est de savoir si l'Europe sera ou ne sera pas. Je suis franchement supranational.

Je crois avoir pris des positions en ce sens dans tous les débats qui se sont déroulés au PE. En fait, les petits Etats sont beaucoup plus supranationaux.

Dans notre groupe, par exemple, les Français sont beaucoup plus réservés, pour eux c'est « le traité », tandis que pour les représentants du Benelux, c'est « le traité, tout le traité, plus que le traité ». Dans bien des débats, on assiste à un découpage par nationalité et non à un découpage politique.

**E.I.** — Vous avez posé plusieurs questions à la Commission concernant ses fonctionnaires. Pourquoi ?

**A. D.** — J'ai posé une question sur le régime linguistique des fonctionnaires car je trouve que certains d'entre eux sont fort éloignés de leur pays et de la réalité.

Ils sont déjà européens, planent dans les nuages, on a trop peu de contacts avec eux. De plus, il y a une mission d'information du public. Un an après les élections européennes, il faudrait une nouvelle campagne de sensibilisation.

Si en 1979 aucun Belge n'était anti-européen, on constate aujourd'hui un retour en arrière dû à une certaine contre-propagande fort insidieuse.

**E.I.** — Votre région (l'arrondissement de Verviers) a connu des difficultés — notamment dans le secteur textile —. En tant que membre du PE, une action vous est-elle possible ?

**A. D.** — La région verviétoise était particulièrement fragile parce que monolithiquement textile. Il faut être réaliste, le textile est une industrie où nous subissons le plus fortement la concurrence des PVD. L'arrondissement de Verviers a été touché avant les autres et cela lui a permis de faire sa reconversion avant les autres.

Nous gardons aujourd'hui des entreprises textiles qui ont traversé la crise, elles sont généralement solides et compétitives. Mais l'économie régionale verviétoise s'est beaucoup diversifiée (vers la construction mécanique, p. ex.).

Notre position économique relative par rapport aux autres régions s'en est améliorée.

**E.I.** — En tant que parlementaire européen, la dimension européenne vous permet de conseiller beaucoup mieux les entreprises.

**A. D.** — Je crois que les industriels tournés vers l'exportation ne se rendent pas encore compte des possibilités d'ac-

croissement que peuvent leur offrir les CE.

Ils n'ont pas encore systématiquement recours au service du parlementaire européen comme c'est le cas au niveau national. Ce réflexe n'est pas encore acquis.

**E.I.** — Il semble que vous vous intéressiez à de nombreux sujets au PE.

**A. D.** — Il y a une forte spécialisation au niveau du PE. Mais on peut s'occuper de pas mal de secteurs au niveau des questions écrites.

J'utilise énormément ce système. Au sein du groupe politique, la spécialisation peut être plus forte que dans les parlements nationaux.

Il est très difficile d'obtenir le temps de parole dans un débat du ressort d'une commission dont vous ne faites pas partie. Je le regrette un peu car il ne faut pas se cantonner dans un seul domaine.

Je crois, p. ex., être techniquement bien préparé sur le sujet de l'uniformisation de la législation électorale. On n'arrivera certainement pas à une législation uniforme mais à un rapprochement des législations pour 1984. Les points les plus importants, ceux qui parlent le plus au public, sont : l'adoption du principe de la représentation proportionnelle, le Royaume-Uni est isolé en ce domaine et devra y venir; le droit à l'éligibilité et le droit de voter pour les ressortissants de la CE à l'occasion des élections européennes; il faudrait également ramasser les élections sur une période plus courte.

**E. I.** — La presse a signalé que vous étiez candidat au jeu télévisé « Visa pour le monde ».

**A. D.** — La presse en parle beaucoup. Je me suis inscrit tout à fait par sport, pas du tout pour gagner un voyage autour du monde qui passera peut-être par Strasbourg...

Pourquoi les médecins, les avocats, les professeurs peuvent-ils se présenter à ce jeu et un parlementaire ne pourrait-il pas ?

## Dialogue Parlement-Commission

### LANGUES

La connaissance mutuelle de langues de la Communauté favorise la compréhension entre les peuples et l'exercice effectif du droit des citoyens à la libre circulation. Malgré l'objectif fixé par la Commission visant à ce que tous les citoyens puissent communiquer dans une autre langue que leur langue maternelle et malgré l'importance qu'attachent

les ministères de l'éducation des Etats membres à l'amélioration et la diversification de l'enseignement des langues vivantes à tous les niveaux du système éducatifs, la Commission a constaté le recul, et parfois l'absence, de l'enseignement de plusieurs langues communautaires, dans les programmes scolaires des Etats membres.

(Question n° 130/80 des parlementaires européens Berkhouwer et Nord).

### FEMMES

Selon certaines informations, l'Ecole Supérieure de la Navigation d'Anvers (section francophone) refuserait l'admission de jeunes filles candidates à cet enseignement sous prétexte que les armateurs refuseraient, au terme de leurs études, de les engager.

Répondant à une question du parlementaire européen Glinne, la Commission a rappelé que la directive du Con-

seil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, implique l'accès à la formation professionnelle.

Si les informations de M. Glinne sont exactes, il s'agirait là d'une infraction aux règles du droit communautaire.

La Commission examinera cette affaire et lui donnera dans les plus brefs délais les suites appropriées.

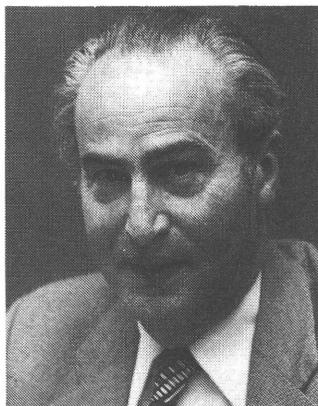
(Question n° 458/80).

# La CE va créer un comité d'émancipation des femmes

« Je suis heureux de pouvoir annoncer que nous sommes en train de constituer un nouveau Comité Européen d'émancipation des femmes qui aura pour tâche d'aider la Commission au niveau communautaire et de permettre aux Comités nationaux de discuter et d'apporter leur propre contribution à la formation et à la mise en place de nouvelles initiatives communautaires ». C'est une des nouvelles que H. Vredeling, membre de la Commission chargé des Affaires sociales, a annoncé le 22 juillet dans un discours prononcé devant la Conférence des Nations Unies sur la Décennie de la Femme à Copenhague.

M. Vredeling a profité de l'occasion pour rappeler une série d'initiatives prises par la Communauté particulièrement depuis 1974, en faveur de l'égalité des hommes et des femmes.

La Commission CE a d'abord élaboré un cadre législatif visant à éliminer les dis-



criminations subies par les femmes en matière d'emploi. Parallèlement, le Fonds Social a participé à des actions visant à la formation professionnelle et au recyclage des jeunes femmes.

Il convient actuellement de dresser un bilan des mesures mises en œuvre jusqu'à présent. En 1979, la Commission a préparé un rapport sur l'application de la législation communautaire concernant l'égalité salariale dans les dif-

férents Etats membres. Pour 1980, la Commission rendra compte des mesures juridiques adoptées en faveur de l'égalité d'accès à l'emploi, à la formation professionnelle et en matière de conditions de travail. M. Vredeling apportait d'autres nouvelles à Copenhague. Sur le plan juridique, la Commission examine actuellement la possibilité d'une initiative européenne en matière de congés maternels et paternels, ainsi que dans le domaine de la sécurité sociale,

pour autant que ce domaine ne soit pas encore couvert par les directives existantes.

## Femmes au foyer

Henk Vredeling a aussi insisté sur le fait que, au niveau de la communauté internationale, des initiatives doivent être rapidement prises pour lutter contre le préjugé selon lequel la place de la femme est au foyer. Les filles doivent être encouragées à avoir une nouvelle approche du choix professionnel. Les garçons devraient, quant à eux, être amenés à accepter un partage plus équitable des tâches ménagères. C'est là un des points repris par un programme préparé par la Commission et actuellement soumis à l'examen du Conseil. La Commission y propose également un programme d'éducation permanente des adultes.

Le commissaire Vredeling a par ailleurs annoncé que la Commission a mis en chantier une étude concernant les problèmes spécifiques des fem-

## La télématique menace des emplois traditionnellement féminin

« Les femmes devraient être présentes lors des négociations sur l'introduction des nouvelles technologies et ses conséquences... Ce devrait être là un terrain prioritaire pour une « action positive » au bénéfice des femmes afin de combler les lacunes nées de la discrimination sur le marché de l'emploi. Le Fonds Social européen devrait prêter une attention particulière au soutien d'une telle politique. »

C'est une des conclusions auxquelles ont abouti les travaux de la conférence sur « l'égalité des chances pour les femmes » qui s'est tenue du 28 au 30 mai dernier à Manchester à l'initiative de la Commission européenne et de l'Equal Opportunities Commission du Royaume-Uni.

Les participants à la conférence, pour la plupart délégués par les commissions nationales du travail des femmes des neuf Etats membres de la Communauté, ont également

souligné que les recherches scientifiques sur la télématique et les changements qu'elle peut susciter n'ont pas suffisamment tenu compte de la situation spécifique des femmes. Or ces technologies atteignent justement les secteurs où travaillent la majorité des femmes.

Jay Gershuny, chercheur à l'Université du Sussex (Grande-Bretagne), a été chargé par la Commission CE de tenter de combler cette lacune et de montrer, à partir des données actuellement disponibles, dans quelle mesure l'emploi féminin serait menacé par la télématique.

Gershuny n'a malheureusement pas pu disposer de données sur l'emploi professionnel des femmes en Europe, mais bien sur les secteurs qui les emploient.

Il semble que dans tous les pays d'Europe, le marché du travail soit divisé en ghettos typiquement féminins, tels les

services, et ghettos typiquement masculins, comme l'industrie manufacturière.

« Il est probablement raisonnable de penser que, étant donné la similarité tellement marquée de discrimination dans les secteurs économiques parmi les pays de la CEE, une pareille constatation peut s'appliquer à la discrimination professionnelle », déclare J. Gershuny qui ne disposait en la matière que de données britanniques.

A partir de celle-ci, on peut se faire une idée valable des professions occupées par les femmes en Europe. Près d'un tiers d'entre elles occupent un emploi de bureau.

Environ un cinquième travaille dans le secteur Horeca et nettoyage ou dans l'industrie manufacturière, autant de femmes ont un emploi de gestion, des professions spécialisées ou techniques. Enfin un douzième des femmes est occupé dans le secteur de la vente.

## Menaces

La plupart des femmes actives travaillent dans les bureaux. Selon Gershuny, ces emplois, dans leur ensemble, ne sont pas menacés par la dernière génération d'ordinateurs. Mais, lorsqu'on pourra identifier voix et caractères manuscrits par ordinateur — ce qui devrait être possible d'ici une dizaine d'années — une grande partie de la mise de textes sur clavier sera abolie et par conséquent la grande majorité des tâches de bureau féminines sera menacée.

Le « traiteur de mots » est peu susceptible d'entraîner une perte substantielle de postes, il permet néanmoins un contrôle plus détaillé des activités de bureau et de la production et entraîne donc une dégradation de la qualité de ces travaux.

Les perspectives d'emploi pour les opérateurs de téléphones — groupe particulier

mes migrantes dont plus de 3,5 millions résident dans la Communauté. Cette étude se place dans le cadre d'une approche globale du problème des migrations de main-d'œuvre.

Elle permettra à la Commission de développer une politique spécifique pour ce groupe dont la condition est plus que marginale dans notre société.

Deux membres du Parlement européen siégeaient dans la délégation de la Commission européenne à Copenhague. H. Vredeling a ainsi pu rappeler qu'il existe au sein du PE une commission ad hoc chargée du problème de la femme. Elle prépare actuellement une large analyse de la situation de la femme dans les rapports sociaux dans la Communauté européenne et dans le monde. « Ce rapport promet d'être d'un très grand intérêt pour le développement de la politique européenne à venir concernant le problème de la femme ».



d'employés de bureau — sont considérablement menacées par l'informatisation. Mais ce groupe n'est pas très important, il ne comprend que 2 % de l'emploi féminin dans la CEE.

Près d'un cinquième des emplois des femmes se trouve dans les **occupations manuelles**, principalement dans l'industrie de la fabrication.

Mais, seules les femmes employées dans le secteur de l'ingénierie semblent sérieusement menacées par les innovations techniques. Le groupe le plus en danger est celui des travailleuses à la chaîne. La cause peut être trouvée dans la réduction des marchés pour les produits fabriqués surtout par des femmes, comme par exemple les équipements téléphoniques, et aussi dans l'expansion des machines à insertion automatique.

Dans la prochaine décennie, la moitié des emplois féminins pourraient être perdue dans ce domaine, mais il s'agit une fois encore de très petits groupes. La totalité des pertes ne s'élèverait pas à plus de 3 % de l'emploi féminin total.

En dehors du secteur de l'ingénierie, les femmes travaillent surtout dans la fabri-

cation d'aliments et le textile/confection.

Dans ce dernier secteur, de nombreux postes de travail sont déjà perdus, essentiellement à cause de la concurrence des pays à bas salaire et non à cause des développements technologiques.

Environ un cinquième des femmes européennes travaillent dans les secteurs **HORECA et nettoyage** qui ne semblent pas menacés par la télématique et présentent ainsi de meilleures perspectives pour la croissance de l'emploi féminin.

Mais, insiste Gershuny, « c'est très largement un emploi à bas statut, mal payé et à mi-temps avec de mauvaises conditions de service, sa croissance peut être un bénéfice numérique, mais néanmoins une dégradation qualitative. »

Pour les postes de **gestion, les professions spécialisées et techniques** qui occupent près d'un cinquième des femmes actives, les perspectives de travail sont globalement bonnes, mais les femmes n'en bénéficieront que peu.

Cinq sur six d'entre elles occupent des emplois « humanitaires », principalement dans

l'enseignement, le secteur médical et le travail social, services qui en Europe sont fournis en grande partie par la collectivité. Or dans de nombreux Etats membres, il y a une opposition croissante à une nouvelle augmentation des dépenses publiques, de telle sorte que la croissance rapide de l'emploi dans ces secteurs qui caractérisait les années '70 sera vraisemblablement freinée dans les années à venir.

#### Caisse

Le secteur de la **vente**, qui occupe environ 8 % des femmes actives, sera proportionnellement le plus touché par le changement technologique. Le personnel des caisses de supermarché, presque exclusivement féminin, devra augmenter sa productivité de plus de 100 % suite à l'introduction des prix codés lisibles à la caisse par des machines-lectrices. Les stocks seront contrôlés automatiquement. L'efficacité accrue qui en résulte augmentera encore l'avantage compétitif des super- et hypermarchés, forçant beaucoup de petits magasins à fermer.

Ce sont donc des groupes limités (vente, travail à la chaîne, téléphonistes,...) qui connaîtront les problèmes les plus aigus, conclut J. Gershuny, et à long terme un tiers des femmes actives seront menacées dans les emplois de bureau.

Selon Gershuny, il serait utile de « penser en termes plus larges aux perspectives de redistribution de **tout** le travail, plutôt qu'à la question particulière de savoir si les femmes seront ou non capables d'occuper une proportion croissante de la totalité en diminution du travail rémunéré ».

Environ 40 % du travail total en Europe n'est pas rémunéré et est effectué par des femmes au foyer. Dans son allocution de clôture de la conférence, H. Vredeling, membre de la Commission chargé des affaires sociales, a enfin souligné que la télématique créera également des nouveaux postes de travail.

La conclusion des participants à la conférence était qu'il faut donner leur chance aux femmes dans les programmes de formation à ces nouveaux emplois.

# Les Belges au Parlement européen

## Marcel Colla :

« Les ressources propres de la CE risquent d'être insuffisantes »



**Eurinfo.** — Au début de l'été, la presse a fait écho à vos critiques sur une série d'aspects du budget européen.

Etes-vous particulièrement intéressé par les questions budgétaires ou êtes-vous devenu membre de la commission des budgets du PE au hasard de la répartition des tâches entre parlementaires ?

**Marcel Colla.** — Une répartition avait été naturellement discutée au sein du groupe socialiste, chaque Etat membre y a indiqué ses préférences.

Mais j'étais très satisfait d'être désigné, sur ma proposition, à la commission des budgets et à celles du contrôle budgétaire. En tant que nouveau membre du PE, je désirais en fait comprendre ce qu'est la Communauté par la manière dont elle gère ses deniers.

De plus, on a l'occasion au sein de ces commissions de traiter divers domaines de la politique européenne tels l'agriculture, la politique régionale, la politique sociale, matières pour lesquelles l'avis du PE est demandé.

**E.I.** — Quelle est votre impression sur la Communauté après votre première année de présence au PE ?

### Marcel COLLA (SP)

37 ans (né le 28 septembre 1943 à Deurne).

Licencié en Sciences Sociales en 1966.

1966-1971 : assistant en sociologie au Centre Universitaire d'Anvers (RUCA).

1977 : professeur à l'Institut Supérieur des Traducteurs et Interprètes (HIVT-RUCA).

1977-1978 : chef du cabinet politique de Willy Claes.

1970-1973 : président national des Jeunesses Socialistes.

Echevin de Deurne depuis 1977.

Député socialiste de l'Arrondissement d'Anvers en 1978.

Depuis décembre 1978, premier suppléant à la Chambre.

Membre du Conseil National et du Congrès National du SP.

Membre des commissions des budgets et du contrôle budgétaire au PE.

**M. C.** — Pour la première fois en 1980, le Parlement a rejeté l'avant-projet de budget de la Commission européenne.

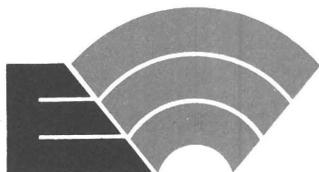
Ce débat m'a permis de prendre amplement connaissance des grands problèmes auxquels la CE est actuellement confrontée.

Le PE a mis le doigt sur une série de plaies ouvertes de la politique agricole comme les très onéreux surplus. Il a aussi mis au grand jour la problématique des ressources propres et a montré que la CE pourrait bien un jour trembler sur ses ba-

ses parce que la caisse serait vide et que les obligations contractées ne pourraient plus être honorées.

Des lacunes structurelles sont également apparues lors de ce débat, notamment en matière de politique industrielle où les propositions faites étaient beaucoup trop faibles par rapport aux promesses verbales du Conseil de ministres et du Conseil européen.

Le PE a également démontré la nécessité de démythifier la politique communautaire sur de nombreux plans. Ainsi ne



suffit-il pas d'allouer des montants financiers à un Fonds Régional pour espérer pouvoir réduire les disparités régionales. Nous voyons que l'inverse se produit.

En même temps, le PE a clairement montré que, sur le plan institutionnel, il ne convient plus de laisser échapper au contrôle démocratique un instrument aussi important que la politique d'emprunts.

Il n'accepte plus davantage que par le système des comités consultatifs la CE devienne en fait la somme de ce que les Etats membres tolèrent et que de cette façon, la compétence de la Commission et indirectement du PE soient sapées.

**E.I.** — Qu'attendez-vous du budget 1981 ?

**M. C.** — Des problèmes encore plus graves. Ma première impression à la lecture de l'avant-projet de budget pour 1981 est qu'il est consciemment erroné.

J'ai l'impression que les crédits d'engagement sont intentionnellement comprimés, sous-estimés, c'est-à-dire que la Commission prévoit un montant beaucoup moins élevé que ce qui sera effectivement nécessaire en 1981. Le risque qu'en 1981 et certainement en 1982 le plafond des ressources propres soit dépassé n'est pas fictif. Le problème de la contribution britannique et la solution qu'on y a apporté remettent en question tout le système. On a peu parlé des conséquences. Par exemple, viendra-t-on en aide à la Grèce — après son adhésion — de la même manière qu'à la Grande-Bretagne ?

**E.I.** — D'un côté, la caisse communautaire racle autant que possible les fonds de tiroir, et d'autre part, cet été, vous avez émis des critiques au PE concernant le non-emploi en 1978 de tant de deniers communautaires. Comprenez qui pourra.

**M. C.** — En effet, en 1978, une série de dépenses avaient été surestimées au départ; c'était le cas par exemple pour la recherche scientifique et l'énergie. Mais la cause principale des surplus résidait dans le fait que le conseil de ministres était en défaut en n'approuvant par

exemple pas le cadre juridique nécessaire à certaines dépenses déterminées ou en obligeant la Commission à venir quémander la moindre unité de compte. Je m'oppose formellement à ce procédé, car à mes yeux il atteint à la compétence de la Commission prévue par le traité. Selon celui-ci, la Commission exécute en effet le budget. On attaque ainsi indirectement la compétence du PE. Si, par exemple, le PE estime que la Commission n'a pas convenablement exécuté le budget, il peut la renvoyer. Mais il perd ce pouvoir si la Commission peut dire « pardon, ne vous en prenez pas à nous, c'est le Conseil qui n'a pas fait son travail ». Sur ce point, la Commission se laisse trop faire. Elle devient un secrétariat général du Conseil, ce qui n'est pas son rôle. Son rôle est de servir l'intérêt communautaire et de prendre des initiatives en ce sens.

**E.I.** — Le principe selon lequel Parlement et Commission doivent avoir de réelles compétences est rarement contesté. Mais on reste dans le vague lorsqu'il s'agit de définir les compétences à céder par les Etats membres à l'Europe.

**M. C.** — Oui, et à mesure que la crise s'aggrave, les Etats membres semblent même agir de manière plus protectionniste. Etant tous en difficultés financières, ils ont tendance à vouloir conserver le moindre franc pour combler leurs propres déficits. Il me semble pourtant plus sage de céder une plus grande part de cet argent à la CE, à condition que la CE ait aussi la possibilité de mener une politique dans une série de domaines.

Le rapport Spinelli montre, une fois de plus, qu'une politique n'a de réel effet que si les crédits qui y sont loués atteignent un montant minimum.

Franchement autant ne rien donner.

Ou, et je préfère cette solution, donner suffisamment afin de mener une politique efficace. Les Etats membres doivent savoir ce qu'ils font. L'histoire sera juge.

**E.I.** — Les citoyens ne perdent-ils pas finalement une partie de leur pouvoir tant qu'en Europe les décisions sont prises par un conseil de ministres que le PE ne

peut renverser, comme c'est le cas au plan national.

**M. C.** — C'est vrai. Nos ministres sont peu ou pas du tout interrogés au parlement national sur les prises de position au sein du Conseil. Cependant, le PE peut poser des questions au Conseil, mais vous n'avez pas idée de la manière scandaleuse dont il traite ces questions.

Soit il ne répond pas, soit il répond à côté de la question, soit il fait savoir qu'il ne peut répondre.

Des changements doivent intervenir ici. Parallèlement, au parlement, une plus grande attention doit être accordée à la position des ministres belges lors du conseil de ministres. A ce sujet, je suis satisfait que M. Nothomb, ancien président de la Chambre, ait fait droit à ma proposition de laisser participer les parlementaires européens n'ayant pas le double mandat aux réunions des commissions du parlement national, de telle sorte qu'ils puissent interroger les ministres belges sur leurs décisions européennes.

**E. I.** — Vous n'avez pas de double mandat; de plus, à la fin de 1980, vous abandonnez l'échevinat de Deurne. Comment allez-vous, comme « pur » membre du PE, réduire la distance entre Strasbourg et Anvers ?

**M. C.** — J'essaye dans ma région et mon pays d'expliquer ce que je fais à Strasbourg, bien sûr par l'intermédiaire de la presse mais aussi dans les instances du parti et par des contacts syndicaux.

Par exemple, lors de la discussion du budget belge, j'ai introduit le fait que durant deux ans, la Belgique doit intervenir pour près de 5 milliards suite à la décision prise dans le problème de la contribution britannique à la CE. De même, j'ai l'habitude d'examiner avec des délégués syndicaux la question de la « cinquième directive » sur la participation des travailleurs.

Cela me semble être un des nombreux exemples où l'influence de la CE est sensible dans la vie quotidienne de chacun.

## Dialogue Parlement-Commission

### CENTRALES NUCLÉAIRES FRONTALIÈRES

Une commission internationale ad hoc pour la protection de la Moselle se préoccupe des effets de l'implantation d'une centrale nucléaire

sur ce fleuve. Aucune commission internationale de ce type n'existe dans le cas de la Meuse.

Suite à une question de Mme Lizin, la Commission CE a souligné qu'elle participe activement aux travaux du Conseil de l'Europe portant sur la

conclusion d'une convention européenne pour la protection des cours d'eau internationaux contre la pollution.

Le projet de convention prévoit que les parties contractantes dont les territoires sont séparés ou traversés par un même cours d'eau international s'engagent à conclure un accord de coopération.

Cet accord prévoit, en principe, la création d'une commission internationale chargée de la protection des cours d'eau contre la pollution. Ce mécanisme pourrait s'adapter au bassin de la Meuse. Sur le plan communautaire, il existe des normes fixant des limites à ne pas dépasser pour le paramètre « température ».

(Question n° 471/80).

## Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information, rue Archimède, 73 - 1040 Bruxelles.

- Etapes européennes. Chronologie de la Communauté européenne. 67 p.
- La Communauté européenne et le problème de l'énergie. Documentation européenne 2/1980. 52 p.
- Situation de l'agriculture dans la Communauté. Rapport 1979 (cartes).
- L'Espagne et la Communauté européenne. Relations Extérieures. 29/80.

### EN VENTE :

A la Librairie Européenne, rue de la Loi, 244, 1040 Bruxelles et au « Moniteur belge », rue de Louvain, 40-42 - 1000 Bruxelles.

- L'éducation préscolaire dans la Communauté européenne. Série enseignement 1980 - n° 12. 127 p. 150 FB.

## Visites au Bureau

**Septembre :** 17. Institut Notre-Dame de Lourdes (Bruxelles); 24. Plattelandsvrouwen Organisatie.

**Octobre :** 1. Ecole Royale Militaire; 7. Mater Dei (Hechtel-Eksel); 15. Industriels américains.

## Aide d'urgence à la Belgique

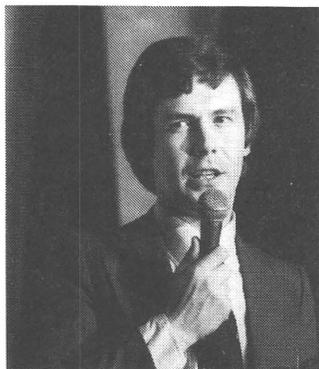
La Commission a décidé d'octroyer à la Belgique une aide d'urgence de plus de 32 millions FB destinée à couvrir une partie des dégâts causés le 20 juillet dernier par une inondation particulièrement violente dans plusieurs régions du pays. L'évaluation globale des dégâts dépasse le milliard et demi de FB. La Commission insiste pour que le paiement soit réglé rapidement.

Cette aide est destinée aux particuliers des secteurs sinistrés (habitations privées, maisons et caravanes, campings et infrastructures de tourisme populaire) et des secteurs agricoles (récoltes et bétail).

## Nouveaux parlementaires

KAREL DE GUCHT

(PVV-ELD)



Né le 27 janvier à Overmere (Flandre Orientale). Avocat au Barreau de Termonde.

1975-1976 : président des Etudiants libéraux de l'Université Libre de Bruxelles.

1976-1977 : président national des Etudiants libéraux.

1977-1979 : président national des PVV jongeren.

Membre du Comité Exécutif du PVV.

Secrétaire politique du PVV arrondissement de Termonde.

3<sup>e</sup> suppléant sur la liste PVV aux élections européennes.

LUC BEYER

DE RYKE

(PRL-LDE)



Né à Gand le 9 septembre 1933.

Licencié en sciences politiques et diplomatiques.

Licencié en journalisme. Scholarship du Séminaire américain de Salzbourg. Scholarship de Saint Edmund Hall, Oxford.

Conseiller provincial de Flandre Orientale.

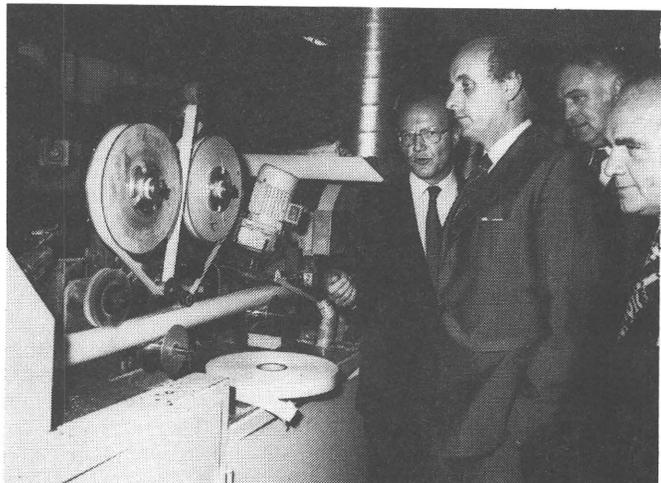
Conseiller communal de la ville de Gand.

Journaliste et secrétaire de rédaction à la RTB de 1960 à 1979.

Collaborateur occasionnel aux journaux « La Libre Belgique », « Le Soir », « La Dernière Heure » et à la page belge du « Monde ». S'intéresse particulièrement aux problèmes internationaux.

## Welkenraedt

Lors de la semaine européenne à Welkenraedt, M. E. DAVIGNON, membre de la Commission, accompagné de M. J. POORTERMAN, directeur du Bureau de Presse et d'Information de la CE, a visité le 22 septembre plusieurs entreprises dans le zoning industriel. Ce même soir, il a donné devant une nombreuse assistance une conférence sur « Les défis de l'Europe ».



## Etienne-Charles Dayez

Etienne-Charles Dayez, directeur de l'Information de la RTBF depuis 1961, est décédé inopinément le 24 juillet dernier.

Entré au lendemain de la guerre à l'INR, il avait assuré dans les années cinquante de nombreux reportages internationaux et surtout européens.

Il avait ainsi assisté à la conférence de Messines qui en juin 1955 devait donner naissance à l'Europe, par la suite il assista notamment aux premières séances du Conseil de l'Europe.



## Energie Solaire

Du 27 au 31 octobre, la Commission CE, l'IEEE (USA) et le Commissariat à l'Energie Solaire (France) organisent à Cannes une conférence sur l'énergie solaire photovoltaïque.

Parallèlement à la conférence aura lieu une exposition de matériel photovoltaïque.

Renseignements : M. Nicolay - Commission CE D.G. XII - Plateau de Kirchberg, Luxembourg (G.-D.).

## Prix d'architecture

L'Institut National du Logement organise un Prix international d'architecture pour une réalisation dans le domaine du logement, ouvert aux ressortissants des Etats membres de la CEE habilités dans leurs pays respectifs à porter le titre et à exercer la profession d'architecte.

Deux prix d'un montant de 200.000 FB assortis d'un diplôme seront décernés aux lauréats.

Renseignements : I.N.L., Bd St-Lazarre, 10 - 1030 Bruxelles (tél. 02/218.45.70).

Date limite de participation, 6 février 1981.